

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 juillet 2018	N° 2018-374

Convocation du 29 juin 2018

Aujourd'hui vendredi 6 juillet 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Christophe DUPRAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Erick AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Michel VERNEJOUL
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Alain CAZABONNE à Mme Anne-Lise JACQUET
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Gladys THIEBAULT à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

EXCUSE(S) :

Monsieur Patrick PUJOL, Monsieur Michel POIGNONEC.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Jean François EGRON jusqu'à 10h35
Mme Virginie CALMELS à M. Daniel HICKEL à partir de 11h30 et jusqu'à 13h00
M. Didier CAZABONNE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir d 12h40
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 11h30
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 12h30
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir 12h55
M. Jean Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h40
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET à partir de 11h50
Mme Andréa KISS à M. Jean Pierre TURON à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h55
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h40
M. Jean TOUZEAU à M. Michel HERITIE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 6 juillet 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-374

Association Inno'vin - Année 2018 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'organisme :

La filière vitivinicole représente une filière stratégique pour la métropole bordelaise et au-delà, pour l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine tant par son poids économique direct en termes d'emplois (près de 80 000 directs et indirects), de chiffre d'affaires (près de 8 Mds €) et balance commerciale, que par ses retombées indirectes (tourisme, attractivité et aménagement du territoire). Dans un contexte de compétition mondiale croissante et de remise en question forte des pratiques viticoles, l'innovation est une réponse majeure au maintien de la compétitivité de cette filière.

Depuis sa relance en 2010 par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine puis sa labellisation « grappe d'entreprises » par la DATAR (Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) début 2011, Inno'Vin s'est positionné comme le cluster de la filière viticole en Aquitaine. Aujourd'hui, le cluster fédère 148 adhérents dont près de 90 % d'entreprises qui représentent plus de 600 M€ de chiffre d'affaires.

Bordeaux Métropole apporte, depuis 2014, son soutien au cluster Inno'Vin qui regroupe les acteurs de la filière vitivinicole dans la Région Nouvelle-Aquitaine depuis le 1^{er} janvier 2016, en particulier pour la réalisation de son programme d'action annuel et ce, conformément à l'axe 1 de la feuille de route de la Métropole : « s'engager pour la croissance auprès des entreprises ».

Inno'Vin est né de la volonté de l'ensemble des acteurs de la filière vitivinicole en Aquitaine de se mobiliser autour des enjeux liés à la recherche et au développement afin d'accroître sa compétitivité.

2 - Bilan 2016/2017 :

les derniers exercices confirment le dynamisme du cluster, de ses membres et partenaires : croissance du nombre d'adhérents, émergence de nouveaux projets et collaboration avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Le cluster a également continué à se mobiliser sur des actions ou nouveaux projets structurants tels que le DIGILAB (développement de technologies numériques en lien avec la viticulture), les appels à manifestation

d'intérêt préparant le prochain programme d'investissement d'avenir « Territoires d'innovation de grande ambition » (TIGA) en lien avec la réduction des pesticides et viticulture de demain et « Stratégie internationale régionale des écosystèmes de Nouvelle-Aquitaine » sur l'internationalisation des écosystèmes.

Le cluster s'est également doté d'une feuille de route 2018/2025 dont l'ambition affichée est d'ancrer la Nouvelle-Aquitaine en tant que leader de l'innovation dans le secteur vitivinicole par 5 leviers :

- favoriser l'émergence et la croissance de start-ups ;
- structurer et développer l'offre de services ;
- être connu et reconnu par les acteurs de la filière ;
- trouver de nouvelles sources de financement des projets ;
- améliorer l'envergure des projets.

Enfin, la dynamique d'adhésion reste forte puisque passant à 148 adhérents fin 2017 contre 128 fin 2016 soit une progression de plus de 15%. D'ici 2020, le cluster ambitionne de fédérer plus de 200 acteurs de la filière sachant que 90% des adhérents sont des entreprises.

Les adhérents représentent près de 2 700 emplois et plus de 610 M€ de chiffre d'affaires en 2017 contre 1 300 emplois et 255 M€ de chiffre d'affaires fin 2013. Près de la moitié de ces adhérents se situent sur le territoire de Bordeaux Métropole, à savoir des entreprises telles que A.V.A, Fly-N-Sense, Vitivista, WIT, Wine and Tools, etc, toutes à fort potentiel technologique et d'usage.

On peut également noter une très bonne dynamique de projets avec l'organisation de comités de labellisation et plus de 10 projets innovants labellisés.

En effet, le cluster a accompagné près de 130 projets d'innovation depuis 2010.

3 - Programme d'actions 2018 :

Les actions entreprises par Inno'Vin visent en premier lieu à développer la compétitivité des entreprises de la filière vitivinicole. Reconnu et disposant d'un fort réseau, le cluster détecte les projets au plus tôt. Il est également en capacité de les initier lorsqu'un besoin est mal pris en compte par les outils disponibles. L'expertise en ingénierie de projets, la connaissance des partenaires et des dispositifs de financements garantissent la réussite des projets des entreprises.

Les actions mises en œuvre au sein du cluster se traduisent également par le transfert de technologie de la recherche vers les entreprises (fournisseurs, producteurs et négociants). La plus large diffusion des connaissances et des techniques peut ainsi renforcer la compétitivité des entreprises de la filière dans un marché mondialisé et concurrentiel. Ce transfert consiste aussi à aller chercher les technologies dont a besoin la filière dans d'autres secteurs d'activités en s'appuyant sur les pôles et clusters aquitains notamment.

A plus long terme, l'ambition d'Inno'Vin est de consolider au sein de la Nouvelle-Aquitaine un pôle économique et technologique mondialement reconnu dans l'industrie vitivinicole. A côté d'un pôle de production leader mondial, d'un pôle scientifique reconnu internationalement, il est indispensable que la région se dote d'entreprises (start ups, PME (Petites et moyennes entreprises) et ETI (Entreprises de taille intermédiaire) performantes et reconnues dans le domaine des technologies vitivinicoles. Inno'Vin participe ainsi à l'ambition de faire de Bordeaux la « capitale mondiale du vin ».

Le champ d'intervention d'Inno'Vin se calque sur les grands enjeux de la filière, à savoir :

- environnement : favoriser le développement d'une viticulture durable ;
- typicité : améliorer la qualité des vins au travers de leur typicité ;
- marché : assurer le développement de la compétitivité des entreprises.

Les missions du cluster s'articulent autour de 3 axes :

- **l'ingénierie de projets innovants.** A titre d'exemple, le cluster porte le projet DIGILAB VITIVINI en partenariat avec Digital Aquitaine et Bordeaux Sciences Agro. Il offre une plateforme d'innovation et de démonstration permettant aux technologies numériques de démontrer leur valeur ajoutée et leur capacité à fonctionner ensemble aux usagers de la filière.

- L'**animation d'un réseau d'entreprises innovantes** au travers de collectifs (Wine Startups, Wine & Design), d'animations récurrentes, telles que les Vinitiques (60 à 90 participants) organisées avec Digital Aquitaine et les technopoles Unitec et Montesquieu visant à créer un espace de rencontre et d'échanges tout en proposant des solutions digitales pour répondre aux problématiques de la filière vitivinicole, ou encore des animations plus ponctuelles afin de répondre à une problématique identifiée et d'y apporter des solutions innovantes (robotique, pulvérisation ou encore flavescence dorée).

- Les **services aux adhérents** au travers d'une veille technologique, de la mise en œuvre d'ateliers innovation ou la recherche de partenariat. Le cluster assure également la promotion de ses entreprises adhérentes au travers de la participation à des manifestations sectorielles telles que le salon VINITECH.

Le salon VINITECH est le rendez-vous majeur des techniques vitivinicoles. Il attire 45 000 visiteurs et possède une notoriété mondiale. C'est donc un rendez-vous incontournable pour le cluster et ses adhérents. En 2018, comme les années précédentes, ce sera un évènement phare pour le cluster :

- stand mutualisé avec des entreprises adhérentes (objectif : plus de 20 entreprises sur 250 m²) ;
- organisation de conférences techniques mettant en avant les projets Inno'Vin ;
- accueil de délégations étrangères en partenariat avec INTERCO ;
- partenariat avec les trophées Oenovation de la technopole Montesquieu.

Rattaché à la Direction du développement économique depuis le 1^{er} janvier 2016 et défini comme filière d'intérêt métropolitain dans le cadre de la feuille de route pour l'action économique, la filière vitivinicole est marquée sur le territoire métropolitain par une forte dynamique de projets comme en témoigne les développements industriels récents d'acteurs majeurs sur le territoire métropolitain (ZIEGLER, BORDEAUX CITY BOND, LD VINS, CASTEL, JOHANES BOUBEE, DARTESS, etc).

La présence d'industriels de premier rang, d'une offre de formation riche et la présence de compétences en recherche et développement, sont des atouts considérables de rayonnement et d'attractivité sur lesquels Bordeaux Métropole souhaite capitaliser. C'est dans cette logique que la Métropole apporte son soutien aux différents acteurs qui animent cette filière. C'est le cas du cluster Inno'vin, qui accompagne les projets innovants et collaboratifs de la viticulture, de l'œnologie, de la commercialisation et dans les industries.

Plus de 40 % des entreprises adhérentes du cluster Inno'Vin sont situées sur le territoire de Bordeaux Métropole. Inno'Vin est également présent et mobilise ses adhérents sur les principales manifestations du secteur viticole sur la métropole : Vinitech (24 entreprises sur 280 m² de stands en 2016), Vinexpo, Fête du vin, etc.

Inno'Vin assure le lien entre :

- les acteurs du développement économique : technopoles, CCI (Chambre de commerce et d'industrie) Bordeaux, Bordeaux Gironde Investissement, pôles et clusters (Route des Lasers, CREAHD – Construction Ressources Environnement Aménagement & Habitat Durable -, Digital Aquitaine, ...)
- et le secteur vitivinicole (Cité du vin, CIVB (Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux), entreprises, ...).

C'est ainsi que sur le territoire de Bordeaux Métropole, le cluster Inno'Vin, en plus de ses missions traditionnelles, souhaite à terme développer un plan d'actions ambitieux sur lequel notre établissement pourrait se positionner :

➤ Startups :

depuis plusieurs années, le cluster observe un fort développement de startups numériques sur la partie marché de la filière (cf. « winetech ») mais aussi, plus récemment, sur la partie amont (viticulture et œnologie). Bordeaux remplit toutes les conditions pour faire émerger et attirer sur son territoire des startups dans le secteur vitivinicole et Inno'Vin doit pouvoir être la tête de pont de cette dynamique.

A terme, Inno'Vin pourrait enclencher un programme portant sur :

- la réalisation d'une étude comparative des écosystèmes de startups dans le secteur vitivinicole ;

- la création de startups ;
- l'amélioration de l'accueil des startups (implantations, lien avec la recherche) ;
- l'accompagnement et le mentorat pour ces startups ;
- la mise en place d'un outil de financement adapté.

➤ Logistique :

dans un secteur extrêmement atomisé, la logistique du vin (notamment en France où 80% du vins est destiné à la GD – grande distribution -) est une réelle problématique. Elle n'a pas encore pleinement bénéficié des outils et technologies offerts par le digital permettant de construire une organisation logistique massifiée et mutualisée. Les enjeux sont importants pour la filière en termes de : réduction des stocks, amélioration du taux de rupture, baisse des coûts de transports... Ils le sont aussi pour le territoire métropolitain notamment (problématique du « dernier kilomètre » et de l'accès à Bordeaux intramuros) et en terme d'impact sur l'environnement (baisse émissions GES – gaz à effet de serre -).

En s'appuyant sur la société DARTESS (logisticien prestataire de référence sur Bordeaux), Inno'vin souhaite mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

Il réunira, outre DARTESS, une douzaine d'acteurs du secteur vitivinicole et de la logistique (négociants, cave, transporteur, chercheurs, entreprises fournisseurs de solutions...).

L'objectif du groupe sera de définir, développer et tester une solution pour la logistique des vins sur Bordeaux.

4 - Plan prévisionnel de financement :

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2016 et en 2017 pour un montant de 15 000 € est sollicitée cette année pour un soutien financier identique (15 000 €) dans le cadre d'un budget prévisionnel de 407 000 €.

La participation de Bordeaux Métropole représente environ 3,69 % du budget global (annexe 1).

Principaux indicateurs financiers de l'association

	Budget 2018	Budget 2017	Réalisé 2016
Charges de personnel / budget global	49,14 %	41,80 %	-
% de participation de BM / budget global	3,69 %	5,46 %	-
% de participation des autres financeurs / budget global	35,63 %	50,82 %	-

5 - Modalités de versement de la subvention :

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

6 - Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2019, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds,
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du Code de commerce,
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 20 juillet 2017,

VU l'avis de la commission d'examen des subventions du 25 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'intérêt de soutenir l'action d'Inno'Vin qui a pour objectif principal la création de valeur et d'emplois sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine et de la métropole bordelaise, au moyen de l'ingénierie de projets innovants et de l'animation d'un réseau d'entreprises majoritairement installées sur le territoire métropolitain.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement de 15 000 € en faveur de l'association Inno'Vin, pour la réalisation de son programme d'actions 2018,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

Article 3 : d'imputer cette subvention sur le budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 632.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 juillet 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 JUILLET 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 23 JUILLET 2018</p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p> <p>Madame Virginie CALMELS</p>
---	--

Annexe 1
Budget Prévisionnel

Budget 2018

EMPLOIS (K€)		RESSOURCES (K€)	
Poste	2018	Poste	2018
Frais de Personnel	200	<i>Ressources publiques</i>	
Frais Généraux	20	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	130
Fonctionnement	22	Bordeaux Métropole	30
Etudes et veille	15	Grand Cognac	15
Actions d'animation	40		
Salon Vinitech	100	<i>Ressources privées</i>	
Communication	8	Adhésions membres	112
Impôts et taxes	1	Contributions volontaires	20
Amortissements	1	Facturation services	100
TOTAL	407	TOTAL	407
<i>dont groupe travail et bénévolat</i>	<i>20</i>	<i>dont contributions volontaires</i>	<i>20</i>

Annexe 2
Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre

le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :

Annexe 2

Compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :